



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



EVBB
EUROPEAN ASSOCIATION OF
INSTITUTES FOR VOCATIONAL TRAINING

Convention de partenariat (Mémorandum of Content)

ENTRE

Ministère français de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

ET

European association for Institutes for Vocational Training - EVBB

Pour

TRAVAILLER ENSEMBLE

**et proposer l'adhésion des Campus des Métiers et Qualifications
français en qualité de membres d'EVBB**

La présente convention de partenariat (ci-après dénommé "MoC" pour Mémorandum of Content) établit un cadre de collaboration entre le *ministère français de l'éducation nationale et de la jeunesse* (ci-après dénommé *MENJF*), représenté par M. Edouard Geffray, directeur général de l'enseignement scolaire, et l'*Association européenne des instituts de formation professionnelle – European association for Institutes for Vocational Training* (ci-après dénommée *EVBB*), représentée par M. Theodor Grassos, secrétaire général d'EVBB, pour développer un partenariat stratégique et mettre en œuvre des activités conjointes avec les Campus français des métiers et qualifications en tant que membres d'EVBB.

Entrée en vigueur et durée du protocole

Le présent MoC entrera en vigueur avec effet et restera en vigueur pendant **3 ans**, à moins qu'il ne soit résilié plus tôt ou prolongé conformément aux conditions énoncées ci-dessous.

Champ d'application et domaines de collaboration

Cette convention débute pendant l'année européenne des compétences (2023), qui vise à promouvoir l'investissement dans la formation et le développement des compétences, à réduire les pénuries de main-d'œuvre dans l'UE et à stimuler la compétitivité européenne. L'objectif principal est de formaliser la collaboration entre le ministère français chargé de l'Éducation et EVBB avec notamment l'adhésion automatique des Campus de Métiers et Qualifications en tant que membres de l'EVBB¹.

Dans ce contexte, la coopération proposée couvre les domaines indicatifs suivants :

1. **Information** : l'envoi de notes d'information traduites en français sur les appels à projets de la commission européenne à venir. Ces notes seront diffusées en fonction de la date limite de chaque appel, afin d'éviter de submerger les Campus avec trop d'informations à la fois.
2. **Formation** : Un programme de formation sera développé pour les directrices et directeurs opérationnels de Campus de Métiers et Qualifications ainsi que leur chargé(e)s de projets internationaux. L'objectif de cette formation est d'améliorer leur capacité à participer à des projets européens en tant que responsables ou partenaires, en mettant l'accent sur le renforcement à long terme.
3. **Mise en réseau** : Le partenariat prévoit des opportunités de mise en réseau entre le ministère, les Campus et le réseau EVBB. L'objectif est de partager l'expertise, d'identifier les partenaires potentiels, les appels à projets pertinents et d'autres aspects connexes. Un espace de collaboration sera créé, en utilisant des bureaux à Bruxelles. En outre, des invitations seront adressées à divers événements européens, y compris la conférence internationale de 2023, qui aura lieu en Suède du 8 au 10 juin 2023 en partenariat avec l'université d'Uppsala.
4. **Projets européens** : La collaboration pourrait également inclure la candidature conjointe à des projets Erasmus + tels que les projets Looking Forward ou les centres d'excellence professionnelle (CoVE).
5. **Projets en Afrique et dans les régions en développement** : Les possibilités de tirer parti de l'expertise française en matière de formation professionnelle pour améliorer les projets en Afrique et dans d'autres régions en développement seront explorées.

¹ Seul un représentant du ministère français de l'éducation nationale et de la jeunesse aura le droit de vote lors de l'assemblée générale de l'EVBB, la prochaine étant prévue pour 2024.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



EVBB
EUROPEAN ASSOCIATION OF
INSTITUTES FOR VOCATIONAL TRAINING

Resources

All collaboration Activities shall be limited to the availability of the necessary human and financial resources on behalf of each of the partners. Nothing herein shall be construed as requiring MEF or EVBB and its members to expend funds on behalf of the purpose, objectives, and responsibilities set forth in this MoC, except if specifically agreed to in writing. All expenditures are subject to the availability of appropriated funds.

Publicity Measures

Both parties support positive publicity Actions therefore agree on the public dissemination of the signing of this MoC.

Copies

There will be two copies of this memorandum to allow each party to own one signed copy.

The undersigned

- 7 JUIN 2023

For the Ministry of Education and Youth of France

Edouard Geffray Director General of School Education

For the European Association of Institutes for Vocational Training

Theodor Grassos, Secretary General